

## Michelin : Et Sifca vont 'sortir' SIPH de la cote à 85 euros

Aujourd'hui à 09:30

(CercleFinance.com) - Sifca et Michelin, qui à eux deux contrôlent près de 80% du capital du producteur de caoutchouc naturel SIPH (pour "Société internationale de plantations d'hévéas"), ont annoncé hier soir leur intention de "sortir" le titre de la cote. L'offre devrait débiter le 22 juin.

A ce jour, le groupe agro-industriel basé en Côte d'Ivoire Sifca détient 55,59% du capital et 62,89% des voix de SIPH. A son côté, le pneumaticien Michelin détient 23,81% des parts et 25,33% des voix. Le président du conseil d'administration de SIPH, Pierre Billon, est par ailleurs le directeur général de Sifca. Et le président de Sifca, Alassane Doumbia, siège au conseil de SIPH.

Ces deux actionnaires de SIPH sont désormais liés par une action de concert dont découle le lancement d'une offre sur le flottant, soit 20,60% du capital de SIPH et 11,78% des voix. C'est Michelin qui s'en chargera.

Par l'intermédiaire de la société de droit suisse Compagnie Financière Michelin SCmA (CFM), et de concert avec Sifca, Michelin propose de racheter le flottant de SIPH au prix unitaire de 85 euros par action, soit une prime de près de 42% sur celui précédant l'annonce.

Les raisons ? "Compte tenu des tendances actuelles dans le secteur d'activité de SIPH, dont la place de plus en plus importante de l'Afrique de l'Ouest dans la production mondiale de caoutchouc naturel, et dans un contexte de concurrence accrue entre les acteurs de ces marchés, Sifca et CFM, actionnaires de référence et de long terme de SIPH, ont souhaité consolider leurs liens et se renforcer dans le capital de SIPH, qui est un partenaire commercial historique du groupe Michelin, afin de pérenniser la poursuite du développement de (SIPH). Si les conditions sont réunies, un retrait obligatoire de la cote de SIPH est envisagé au terme de l'offre", explique un document déposé à l'AMF.

Il est aussi question de "libérer SIPH des coûts récurrents et des contraintes réglementaires et administratives liées à la cotation en bourse qui apparaissent disproportionnées par rapport au bénéfice apporté par la cotation", peut-on lire.

Selon le calendrier indicatif fourni, l'AMF devrait déclarer conforme le 20 juin le projet d'offre qui a été déposé hier. L'OPAS devrait ensuite débiter le 22 juin pour se terminer au soir du 12 juillet.

Copyright (c) 2017 CercleFinance.com. Tous droits réservés.